

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 62, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.)

— Pour Namur. 4 fl. 50 c.

— Pour les autres villes 5 20

# COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSER...  
Prix par...  
sion, 10 cents.

Arts aux abonnés.

Les abonnemens commencent à toutes les époques, mais doivent choir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 8.

LUNDI ET MARDI.

10 ET 11 JANVIER 1832.

## INTERIEUR.

BRUXELLES, 8 janvier.

Il a été distribué hier des cartouches aux soldats du 1<sup>er</sup> ban de la garde civique en garnison à Bruxelles.

— Les soldats de ligne qui avaient obtenu des congés de deux mois viennent de recevoir l'ordre de rentrer à leurs corps d'ici à mardi.

— Quelques officiers qui avaient été mis à la retraite viennent, dit-on, d'être mis en activité.

— Il paraît décidé que le canal d'embranchement d'Houdeng et de Marimont, qui doit compléter la navigation du canal de Charleroy, sera immédiatement mis en adjudication et exécuté dans le courant de cette année 1832.

On doit savoir gré au gouvernement de l'exécution de cette mesure, tant parce que ces travaux vont occuper un grand nombre de malheureux ouvriers, qui ne demandent que du travail, que parce que c'est le seul moyen d'atteindre le but principal qu'on s'est proposé en faisant le canal de Charleroy, de vivifier les grands charbonnages, après qu'on leur aura procuré la facilité d'arriver, par cet embranchement, au canal principal, et de verser ainsi, à moins de frais, leurs charbons dans la ville de Bruxelles et dans tout le pays. (Moniteur.)

— A la bourse de Bruxelles d'hier, les obligations des douze millions ont été cotées à 85; celles de dix millions à 78. A la bourse de Paris du 5, l'emprunt des 24 millions s'est fait à 75. A la bourse de Londres du 4, on traitait le même emprunt des 24 millions, de 1/2 à 1 % de prime sur le prix originaire.

NAMUR, 9 janvier.

Une lettre qui nous arrive de Paris semble présager de grands malheurs à la France. Elle ferait croire à une révolution n° 3. Les affaires de cette France fameuse absorberaient donc encore toute l'attention de l'univers!

— Une lettre de Rome, du 21 décembre dernier, donne à penser que nous n'aurons pas d'évêque institué avant le consistoire de carême.

La même lettre annonce que tout est tranquille dans la capitale du monde chrétien.

— M. le colonel Boucher est nommé commandant de place à Liège. Il est entré en fonctions.

— On écrit de Gand, 7 janvier :

On nous assure que le Roi arrivera ici dans la matinée de mercredi prochain. La régence, dit-on, lui offrira un grand dîner, à l'hôtel de ville, non pas aux frais de la ville, mais aux frais de MM. les bourgmestres, échevins et conseillers de la régence eux-mêmes.

Le soir S. M. se rendra au spectacle.

Judi matin, le Roi passera en revue les troupes de la garnison, auxquelles viendront se joindre plus de 4,000 hommes, qui arriveront dans la journée de mardi. Les différens régimens composant cette petite armée, recevront leurs drapeaux des mains de S. M.

Jendi soir, S. M. se rendra au grand bal, qui sera donné par souscription dans la salle des Redoutes, à l'hôtel-de-ville. On fait dès à présent les préparatifs de la fête. Trois nouveaux commissaires viennent d'être adjoints aux anciens : ce sont MM. van den Hecke Dellafaille, J.-B. d'Hane-de-Potter et le vicomte de Moerman d'Harlebeke, membre de régence.

Beaucoup d'étrangers se proposent de venir assister à nos fêtes.

P. S. Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que des gens de la maison royale viennent d'arriver en ville, à l'effet de régler, dans l'hôtel du gouvernement, les préparatifs nécessaires pour la réception de S. M. Elle sera accompagnée d'une suite nombreuse, parmi laquelle on désigne quelques membres du cabinet.

(J. des Flandres.)

— La garde communale (*schuttery*), en garnison à l'Ecluse et aux environs, a été récemment remplacée par des troupes de ligne.

(St. v. K.)

— On écrit de Bruges, 7 janvier :

On apprend que les troupes parties d'ici mercredi dernier se trouvent en garnison à Ramskapellen et à Dudzeete. Elle font tous les soirs des patrouilles jusqu'aux frontières, qui continuent d'être occupées par les gardes civiques.

Avant-hier, à trois heures et demie de l'après-dîner, a été heureusement lancé du chantier de M. Antoine de Jaeghere, dans le bassin de cette ville, le navire belge l'*Actif*, du port de 150 tonneaux. Ce navire est construit pour compte de MM. W. D. Chantrelle et Hippolyte Jonckheere, négocians en ladite ville; il sera commandé par le capitaine Jacques Vandenbroecke.

— On écrit d'Anvers, 7 janvier :

On dit que le régiment des chasseurs à pied n° 3 en garnison en cette ville, partira la semaine prochaine pour Westwezel.

Le 5<sup>e</sup> régiment a été passé en revue ce matin hors de la porte rouge.

On assure qu'un contract a été passé pour la location de l'ancien couvent des Dominicains; ce local sera converti en caserne. Le propriétaire en avait demandé dans le principe 4800 fl. par an. Il est probable qu'il se sera désisté d'aussi fortes prétentions.

Nous avons sous les yeux une lettre adressée par un homme estimable à son fils, jeune homme qui achève ses études à l'Université.

Cette lettre contient d'excellens conseils sur le choix des lectures et celui des sociétés.

Il y tant d'honnêtes gens qui, par suite de mille causes diverses, sont obligés de laisser à d'autres l'éducation de leurs enfans, et de confier à des mains étrangères la culture de ces plantes délicates et chéries!... Ceux-là nous sauront gré de la publication que nous donnons à cette lettre, où leurs enfans verront des dangers à éviter, des occasions à fuir et des leçons à méditer.

« . . . . . J'approuve ton goût pour la lecture : c'est le plus noble  
« des délassemens. Aussi merveilleuse et mille fois plus puissante que  
« cet ingénieux instrument qui nous fait voir distinctement des objets  
« placés à une grande distance, la lecture nous met sous les yeux  
« l'image des temps les plus reculés : chaîne admirable et mystérieuse  
« qui unit le passé au présent, elle nous fait converser avec ces grands  
« hommes que tant de siècles séparent de nous; par elle nous passons,  
« pour ainsi dire, en revue toutes les actions des hommes qui nous  
« ont précédés; par elle nous voyons ce qu'il faut imiter en eux; par  
« elle enfin notre âme s'élève, le cercle de nos connaissances s'étend,  
« nos jouissances se multiplient et notre cœur devient meilleur.

« Hélas! pourquoi faut-il qu'après t'avoir montré l'utilité et les  
« agrémens de la lecture, j'appelle ton attention sur ses inconvéniens  
« et ses périls? Il n'est que trop vrai, mon fils, la lecture présente des  
« dangers affreux. Comme les Harpies, la malice humaine infecte tout  
« ce qu'elle touche; sous sa main perfide les parfums les plus doux se  
« changent en poisons subtils : et la lecture, qui devait n'être que le  
« plus beau des passe-temps et un moyen facile d'instruction, est de-  
« venue, par la méchanceté des hommes, une source de désordres et  
« une occasion de crimes. Tu comprends, mon fils, que je veux parler  
« des mauvais livres. Ah! mon ami, je t'en conjure par tout ce que tu  
« as de plus cher, fuis comme on fuit un pestiféré, fuis ces livres per-  
« nicieux, qui en peu de temps dépravent le naturel le plus heureux,  
« et éteignent dans le cœur le plus droit tout amour du beau et de  
« l'honnête.

« Hélas! combien d'infortunés dont l'âme était candide, dont les  
« mœurs étaient pures, dont la vertu était sincère, dont l'innocence  
« était sans tache, reprochent maintenant avec amertume et désespoir  
« à l'auteur du livre qui les a pervertis, la perte de leur innocence,  
« de leur vertu, de leur mœurs et de leur âme!

« Ami, les bons principes que je t'ai inculqués ne me permettent  
« pas de craindre que tu lises ces monstrueux ouvrages où le vice est  
« présenté dans toute sa nudité, la débauche dans tout son cynisme, et  
« l'impiété dans toute sa laideur. Ces révoltans et hideux tableaux  
« inspirent le dégoût et l'effroi à l'homme qui n'a pas foulé aux pieds  
« tout sentiment d'honneur. Ce n'est pas là ce que je redoute mainte-  
« nant pour mon fils. Mais il est d'autres écrits peut-être plus perni-  
« cieux encore, parce que le poison y est préparé avec tant d'art,  
« qu'on ne l'aperçoit pas d'abord et qu'on ne le sent qu'à ses effets.  
« Là, point d'effronterie dans le vice, point d'impudence dans l'irrél-  
« ligious; mais l'irréligion et le vice se glissent profondément dans  
« l'âme abusée par le prestige d'un style qui plaît, d'une narration qui  
« intéresse ou d'une poésie qui enchante; c'est le serpent caché sous  
« les fleurs. On ne voit d'abord dans ces livres que les charmes de  
« l'élocution, l'agrément des détails et la fraîcheur des images; mais  
« peu à peu les faux principes, une morale perverse, s'insinuent dans  
« le cœur, et le cœur les retient. On y revient malgré soi, on s'en  
« pénètre, et l'on finit par ne plus pouvoir s'en détacher. Bientôt les  
« images de l'immoralité paraissent trop faibles dans ces livres. On  
« s'est insensiblement familiarisé avec l'idée du vice; on veut le voir  
« tel qu'il est; on ne rougit plus d'en chercher les préceptes dans ces  
« ouvrages infâmes dont je viens de parler : la vertu, long-temps  
« chancelante, succombe et meurt; l'esprit se gâte pour toujours, et le  
« cœur se gangrène!...

« Tu frémis, mon fils?... Ah! garde toujours cette horreur pour  
« l'impiété et la dépravation! Mais, pour cela, rejette avec un salu-  
« taire effroi la lecture des mauvais livres! Si tu cèdes une fois aux  
« charmes trompeurs de cette dangereuse lecture, tu céderas encore,



« et tu finiras par te perdre... Ne réserve pas à la veillesse de ton père  
« cette affreuse récompense des soins qu'il a donnés à ta jeunesse ;  
« conserve-lui un fils vertueux ! Mais qui veut la fin veut les moyens :  
« fais donc, je ne saurais trop le dire, fais les mauvais livres. »

« Tout ce que je viens de te dire, je le répète au sujet des mauvaises  
« compagnies : Fuis-les ! C'est la porte par où les vices arrivent en  
« foule ! c'est la contagion, dont le souffle empesté n'a que trop sou-  
« vent terni et corrompu la vertu la plus pure. Rappelle-moi, à ton  
« retour, cette première fleur d'innocence, qui, comme l'a dit Fléchier, ré-  
« pand son odeur, plus agréable que les parfums, sur tout le reste d'une belle  
« vie. Pour cela, ne fréquente que des jeunes gens estimables. Eh ! pour-  
« quoi chercher si loin des amis ? Ton père et ta mère, voilà les vrais  
« amis que t'ont donnés Dieu et la nature... Hélas ! Jouis-en pendant  
« que tu les possèdes encore ! Heureux celui qui trouve dans leurs  
« exemples vivans la règle de sa conduite, et qui n'est pas réduit à la  
« chercher dans le seul souvenir de leurs vertus !... Mais si, ce que je  
« suis loin de blâmer, il te faut des amis de ton âge, laisse à ton père  
« le soin de guider ton inexpérience dans ce choix, si important pour  
« ton bonheur. Et afin que tu comprennes quelle influence exercera  
« sur ta vie le choix de tes sociétés, retiens le sens exquis que ren-  
« ferme cet apologue ingénieux et délicat du poète oriental Saadi :

« Es-tu de l'ambre, disais-je à un morceau de terre qui répandait un parfum  
« délicieux ? — Non, me répondit-il ; mais j'ai long-temps habité avec la rose. »

L'homme qui a écrit cette lettre, avait certes pour son fils une ten-  
dresse éclairée ; et l'on pourrait lui dire, comme ce philosophe grec :  
« Vous aimez votre fils comme on doit aimer un fils : vous l'aimez  
« BIEN. »

#### REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

ENCORE DE L'ARTICLE DU *National*.

On lit dans la *Gazette de France* : « L'article du *National* que nous  
avons cité hier, a produit une profonde impression. Il est curieux de  
rapprocher de ce document la manière légère dont en parlent les jour-  
naux ministériels. Ceci rappelle la lettre de M. Casimir Périer aux  
électeurs de Troyes quand il refusa de se prononcer contre l'hé-  
rité de la pairie. Il nous semble cependant que les attaques dont la  
royauté citoyenne est l'objet à propos de la liste civile, attaques qui  
prennent maintenant un caractère tout personnel, devraient exciter  
une attention plus sérieuse de la part des ministres du 13 mars et des  
écrivains qui les défendent.

LE *NATIONAL* revient à la charge : « Les observations auxquelles a donné  
lieu notre article du 2 prouvent que nous avons plutôt à compléter  
notre pensée qu'à la défendre... Nous avons dit qu'à prendre les  
choses au pire, et en admettant la possibilité d'une catastrophe, la  
France survivrait certainement ; qu'elle aurait un gouvernement, parce  
qu'il n'y a pas de pays qui s'en passe, et qu'il ne nous paraissait pas  
que ce gouvernement pût être monarchique, parce que la cause de la  
royauté de Louis-Philippe était définitivement et sans appel la cause  
de toute royauté ; qu'on ne persuaderait jamais à la France, qu'au  
nom de Napoléon II ou de Henri V on pût faire mieux qu'au nom de  
Louis-Philippe ; qu'en deux mots, l'irresponsabilité et le budget de  
1,200,000,000 étant les deux conditions indispensables de toute  
royauté, l'expérience qui conclurait contre la royauté de Louis-Phi-  
lippe, condamnerait à *fortiori* les deux royautés qu'on lui oppose. Un  
journal ministériel paraît avoir conclu de tout ceci que nous voulons  
un pouvoir héréditaire et responsable ; dans lequel sans doute on pour-  
rait déposer le père et couronner le fils. Aurions-nous le malheur  
d'être pris ici pour les partisans d'un beau projet d'abdication ou de  
substitution volontaire ou forcée ? Nous tenons fort à ce qu'on n'ait  
pas une si mauvaise idée de notre opinion et de notre jugement. Les ab-  
dications n'ont jamais sauvé les dynasties ; elles arrivent toujours trop  
tard ; quand elles viennent, c'est que le poste n'est plus tenable ; c'est  
pour les chefs de dynasties une manière décente d'en fuir ; témoin les  
inutiles abdications de Bonaparte et de Charles X. La royauté de juillet  
n'en est pas là. Les travaux de fortifications qui s'exécutent aux portes  
de Paris, et notamment à Vincennes, n'indiquent rien moins pour le  
moment que des projets d'abdication... »

« La *Gazette* devrait trouver bon que nous cherchions à découvrir  
dans l'avenir quelque chose de plus accommodant que cette restaura-  
tion de Henri V, qu'elle nous promet à chaque faute nouvelle des  
hommes du 13 mars... Cinquante gazettes provinciales répètent, au  
mot d'ordre de la haute directrice parisienne, qu'il n'y a de salut  
qu'en revenant à la légitimité. Nous croyons, nous, qu'il n'y a de salut  
au contraire qu'en regagnant tout le temps perdu et se rejetant le plus  
loin possible de la légitimité. Peut-être de charitables écrivains minis-  
tériels nous feront-ils observer que le point le plus éloigné de la légi-  
timité est ce qu'on appelle vulgairement la république. Nous répon-  
drons que c'est possible, que nous le savions fort bien sous la restaura-  
tion ; que peu de gens alors croyaient qu'il pût s'élever entre la légi-  
timité et la république un régime qui participerait de l'une et de  
l'autre, et que cela ne nous arrêta jamais au moment de porter à la  
restauration les coups qui l'ont tuée. »

Si la France nouvelle ne comprend pas ce style, elle est, nous devons  
parvenir, bien dure d'entendement.

« Si l'on consultait les assemblées primaires, dit la *Gazette*, il n'y au-  
rait qu'un cri en France pour la royauté et contre la république...  
Nous sommes tout prêts à courir la chance.

Il est très-étonnant, à notre avis, que la plupart des feuilles libérales de  
Paris ne fassent pas même mention de l'article du *National*. Peut-être

est-ce fâcherie napoléoniste de la part de quelques rédacteurs, timidité chez  
quelques autres, plus vraisemblablement encore considérations très-person-  
nelles, etc.

On lit dans la *France nouvelle* : « Que s'est-il donc passé dans le  
monde diplomatique ? Rien qui puisse justifier des craintes même éloi-  
gnées. Le roi de Hollande n'a point donné son adhésion aux 24 arti-  
cles ; mais a-t-on oublié que le terme fatal n'est pas encore arrivé pour  
lui et que la résignation est peut-être la plus difficile des vertus ? La  
conférence a fixé au 15 l'échange des ratifications. Attendons. »

On lit dans le *Temps* : « Les circonstances sont plus sérieuses qu'on  
ne pense ; l'Europe se joue de l'inexpérience de M. le président du con-  
seil et profite de son aveuglement. Le ministre de Russie fait annoncer  
à Londres que les difficultés mises par le cabinet de St-Petersbourg aux  
protocoles sur la Hollande tiennent à de simples questions de forme. Et  
c'est à ces roueries diplomatiques qu'on se fie ! On traîne ainsi les diffi-  
cultés jusqu'au moment où il faudra plus nettement se prononcer, et  
alors nous verrons bien s'il ne s'agit que d'une question de formes...  
C'est la liberté et l'indépendance de la France qui sont en péril, c'est  
la paix de l'Europe qui est compromise, c'est l'ordre social tout entier  
qui est menacé. »

On lit dans le *National* : « Le discours de la couronne, en juillet  
dernier, affirma que la France, en retour de l'adhésion qu'elle avait  
donnée au choix de Léopold par les Belges, avait obtenu la démoli-  
tion des forteresses bâties contre la France. Il s'agit, au contraire,  
comme nous l'avons toujours prétendu, d'empêcher que les forteres-  
ses démolies ne soient précisément celles sur lesquelles nous aurions  
à élever de justes prétentions. Ainsi la conférence veut démolir Phi-  
lippeville et Mariembourg qui nous appartiennent. Voilà la justice à  
laquelle on doit s'attendre quand on a annoncé qu'on voulait la paix  
à tout prix. » *Suivent les extraits des feuilles anglaises qui comptent sur la  
bonne foi de Louis-Philippe.*

On lit dans la *Gazette de France* : Quelque soit le résultat des négo-  
ciations par rapport aux forteresses de Mariembourg et de Philippeville,  
nous sommes convaincus que, dans l'état des choses, une rupture entre  
les puissances est impossible, et les gens qui rêvent, la guerre dans tous  
les partis sont hors de la question réelle des affaires... »

On lit dans le *Journal des Débats* : « Le 15 janvier mettra un terme  
à toutes les incertitudes. En attendant, la France ne doit pas se préoc-  
cuper outre mesure d'une conduite qui n'est peut-être qu'un reste  
d'égards et de procédés suffisamment expliqués par tant de liens de  
famille et d'affection. Digne, loyale et désintéressée depuis l'ouver-  
ture de ces laborieuses négociations, la France a donné son ultimatum  
à l'Europe et a reçu le sien. »

On lit dans le *Journal du Commerce* : « Depuis deux jours, on répand  
peu de nouvelles à la bourse, et l'on cherche à se persuader que les  
chances de guerre sont diminuées. Nous avons dit, il y a peu de jours,  
sous quel aspect les affaires extérieures se présentaient à nous, et nous  
n'avons pas de raison pour modifier notre opinion ; nous devons ap-  
peler l'attention de nos lecteurs sur le nouvel article que publie le  
*Courier* anglais ; ils y verront que nous n'étions pas mal informés lors-  
que nous parlions récemment du débat élevé au sujet de la démoli-  
tion des forteresses de Philippeville et de Mariembourg. Un journal  
ministériel invite le public à suspendre son jugement sur les affaires  
du dehors jusqu'au 15 de ce mois, délai fixé pour la ratification des  
traités ; mais s'il faut en croire les bruits qui se répandent, un nou-  
veau protocole aurait déjà modifié les résolutions précédentes au pré-  
judice de la Belgique, et ce serait de cette nouvelle décision qu'on atten-  
drait la ratification pour le 15, et non de l'ancienne. »

## EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 6 janvier.

ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.

5 JANVIER.

1798 (16 nivôse an vi). — *République française*. (Directoire.) — Loi  
qui établit un emprunt de 80 millions, pour subvenir aux frais des  
préparatifs d'une descente en Angleterre. Depuis deux mois, tous les  
chantiers de nos ports sont dans une grande activité.

1799 (16 nivôse an vii). Consulat. (Napoléon Bonaparte, premier  
consul.) — Le directoire reçoit, dans une audience publique, les  
21 drapeaux napolitains, conquis par l'armée de Rome, qui lui sont  
présentés par le citoyen Laraitrie, aide-de-camp du général Cham-  
pionnet.

1801 (15 nivôse an ix). — Loi portant que les armées du Rhin, d'Italie,  
des Grisons et Gallo-Batave, ont bien mérité de la patrie.

1809. — *Empire français*. — Manifeste de l'empire ottoman contre la  
Russie. — Prise de Bieslaw, capitale de la Silésie, après 25 jours de  
siège, par les généraux Vandamme et Hédouville, du neuvième corps  
d'armée.

1813. — Décrets impériaux d'administration intérieure. (Les régle-  
mens utiles occupent le temps que l'empereur Napoléon ne consacre  
pas à la guerre.)

6 JANVIER.

1807. (*Empire français*.) — Le roi de Prusse se retire à Memel ; il ne  
lui reste plus qu'environ 30,000 hommes. Jusqu'au 9 février, tous  
les jours sont marqués par des avantages en tout genre sur l'ennemi.

1808. — Instruction du ministre de la guerre, Clark, concernant la  
formation de deux corps d'observation dans le département de la  
Gironde... « Point de repos jusqu'à ce que les mers soient libres. »



1810. — *Système continental.* — *Traité de paix entre la France et la Suède, signé à Paris.* — La Poméranie suédoise et l'île de Rugen sont rendues à la Suède, qui, adhérant entièrement à la politique de la France, interdit l'entrée de ses ports au commerce anglais.

La séance de la chambre des députés (4 janvier) a été troublée par une agitation extraordinaire. Il s'agissait de la loi relative à la liste civile.

M. de Montalivet, ministre de l'instruction publique, ayant prononcé ces paroles : « Il faut que le Roi des Français puisse exercer la bienfaisance envers ses sujets, » fut interrompu par une explosion de cris : *A l'ordre ! à l'ordre !* M. de Montalivet répéta distinctement sa phrase. Alors un mouvement, impossible à décrire, éclata dans la salle, et le désordre fut au comble.

Le président se couvrit jusqu'à deux fois et se retira. Après une interruption de la séance, M. de Montalivet remonta à la tribune et dit : Messieurs, je m'explique mal la cause de l'interruption qui a suspendu la séance ; je ne comprends pas qui a pu motiver les ciniques murmures qui ont éclaté. Tous les Français sont égaux devant la loi ; mais le roi plané au-dessus de tous. Les Français sont ses sujets.

(Nouvelle explosion de cris : *A l'ordre ! à l'ordre !*)

M. le ministre. Je proteste contre le sens qu'on veut donner à ce mot.

M. de Montalivet veut continuer son discours ; les cris d'improbation l'interrompent de nouveau ; et un tumulte effroyable recommence.

M. Mauguin. Nous ne sommes sujets que de la loi, et Louis-Philippe est son sujet comme nous.

De nouveaux cris interrompent le ministre ; une cinquantaine de membres sortent précipitamment de la salle ; ensuite le calme se rétablit lentement et le ministre continue enfin son discours en présence des centres et d'une portion de la gauche.

La séance du 5 a été aussi orageuse. Après de violentes allocutions et d'amères personnalités, l'ordre du jour a été prononcé malgré les vives réclamations de la gauche et de la droite.

La protestation suivante, rédigée par M. Odilon-Barrot, a été signée par 104 députés dans la salle des conférences, aussitôt après que la majorité eut voté l'ordre du jour. D'autres députés étant venus successivement adhérer, on croit pouvoir assurer que le nombre des signataires n'est pas maintenant de moins de cent trente.

#### PROTESTATION.

« Les membres de la chambre des députés, qui ont assisté avec douleur aux deux séances des 4 et 5 janvier 1832, dans lesquelles des ministres du roi ont reproduit et essayé de justifier la double expression de *roi de France et sujets du roi*, attestée par le *Moniteur*, expressions qui ont été rayées de notre charte de 1830, comme inconciliables avec le principe de la souveraineté nationale, se doivent à eux-mêmes et à leur pays de protester hautement contre les qualifications qui tendraient à dénaturer le nouveau droit public français ; le président n'ayant pas mis aux voix la suppression de ces mots du procès-verbal, la chambre n'ayant pas voté sur cette suppression, ce qui tendrait à donner un caractère légal et parlementaire à la présente protestation, les soussignés ont recours à la seule voie qui leur soit ouverte : celle de la publicité, et déclarent protester, en présence de la France, contre la qualification dont les ministres se sont servis, et contre toutes les conséquences qu'on en pourrait tirer ultérieurement. »

— *Observation importante.* — Il n'y a pas deux mois que les journaux annoncèrent qu'un navire chargé d'argent venait de partir du Havre pour aller aux Etats-Unis acquitter, avec les espèces dont il était chargé, la somme convenue par le traité stipulé entre le gouvernement français et l'envoyé des Etats-Unis. Voilà donc une cargaison sortant de France dans le but de remplir une transaction politique avec les Etats-Unis. Comment se fait-il aujourd'hui que le président de ces mêmes Etats-Unis nous apprenne dans son discours que le traité avec la France n'a pas été ratifié ? pourquoi cet immense envoi d'argent ? où va cet argent ? qui l'a fait sortir de France ? Au nom de qui le navire l'a-t-il emporté ? Puisque le traité n'est point sanctionné, pourquoi dire que la somme déposée dans le navire était destinée à payer les stipulations du traité... Feuilles salariées par le ministère, journaux courtisans, répondez... Qu'on se donne la peine de confronter les dates du départ du navire et du discours du président des Etats-Unis, et l'on verra, sans grand effort de logique, que l'argent sorti de France ne pouvait appartenir qu'à quelque riche particulier qui, dans la crainte de quelque réaction révolutionnaire, voulait sans doute assurer son avenir à l'étranger. (Courrier des électeurs.)

— On nous assure que la conférence de Londres a défendu toute entreprise contre don Miguel. Nous tenons cette nouvelle d'une personne qui, par sa position et par son noble caractère, mérite la plus grande confiance. (Idem.)

— Un journal de province donne les détails suivans au sujet des bruits d'abdication qui ont circulé :

« La *Tribune* a prétendu que l'on parlait de l'abdication de Louis-Philippe en faveur de son fils. Voilà quelques renseignements que nous avons recueillis à ce sujet : quelques hommes politiques, comprenant fort bien la position du gouvernement actuel, et jugeant qu'un pouvoir ne pouvait subsister tant qu'il ne serait ratifié par la volonté de la nation, ont proposé à Louis-Philippe de nommer une régence, et son fils lieutenant-général du royaume, et de convoquer de suite l'assemblée générale du peuple. On conseillait au roi de sortir de France pendant le temps de la délibération de la nation, et de n'y rentrer qu'après la décision de cette assemblée générale. »

— On lit dans le *Morning-Herald* :

« *La baronne de Feuchères.* — Cette dame, dont le nom de fille, comme le savent déjà nos lecteurs, était Sophie Dawes, est née à Sainte-Hélène, île de Wight, où réside encore sa famille. Lors de la visite que les souverains alliés rendirent à Portsmouth en 1814, elle remplissait les humbles fonctions de servante dans une des auberges de cette ville, où le hasard fit descendre le feu duc de Bourbon, qui en devint amoureux. En 1817, Sophie fut invitée à venir à Paris, où elle fit la connaissance d'un aide-de-camp du prince, qu'elle épousa l'année suivante. Son mari reçut alors un brevet de colonel, et elle-même le titre de baronne de Feuchères. Mais ses intrigues avec le duc de Bourbon la firent se séparer d'avec son mari au bout de quelques temps. M. Robert Dawes, père de cette fortunée dame, était pilote et pêcheur d'huîtres, et cumulait encore la profession de contrebandier. Il n'y a pas quatre ou cinq ans qu'il était l'un des habitués de la maison de travail des pauvres, lorsqu'à cette époque il en fut tiré par la baronne et placé dans une maison confortable à Carisbrook, où il est mort il y a environ 18 mois. Cette baronne a récemment acheté des propriétés considérables à Sainte-Hélène, et s'est entourée d'un grand nombre de ses parens. »

— Sur un million d'individus nés en même temps en France, un peu plus de la moitié parviennent à l'âge de vingt ans ; un peu plus du tiers à quarante cinq ans ; aucun à cent dix ans. Presque un quart des enfans meurent dans la première année ; moins d'un tiers arrivent à l'âge de deux ans. Les individus de quarante ans meurent dans la proportion de 1 : 53 ; ceux de dix ans dans la proportion de 1 : 130. Ce dernier âge est celui où la mortalité est la moins grande.

On peut déterminer les chances de vie aux différens âges d'après la considération des proportions de la mortalité à ces âges. Il en résulte qu'à partir de la naissance, la vie moyenne est de vingt-huit ans et demi ; à partir d'un âge plus avancé, tel que cinq ans, où une époque de mortalité très-grande a été heureusement traversée, le chiffre de la vie moyenne croît sensiblement : elle est de 43 ans.

Le nombre annuel des naissances est de 967,756 ; celui des mariages de 233,126 ; celui des décès de 779,375. Pendant les 12 dernières années, l'accroissement de la population a été de 188,378 par an ; les garçons y ont plus contribué que les filles, car celles-ci y ont été pour un 369°, ceux-là pour un 288°. Si cet accroissement se maintenait, la population augmenterait de moitié en 64 ans, serait doublée en 100 ans ; s'il ne survenait aucune cause perturbatrice du mouvement ascendant depuis 12 ans, la France aurait en 1940, plus de 60 millions d'habitans.

Le rapport des naissances masculines aux naissances féminines est de 16/15°, c'est-à-dire qu'il naît un 15° de plus de garçons que de filles. Ce rapport, d'après les calculs qui ont été faits, ne paraît pas dépendre du climat. Pour les enfans naturels, la proportion des filles relativement aux garçons est moins faible. Il naît en France un enfant naturel sur 13.

— Nous empruntons du *Français* les détails suivans, qui prouvent jusqu'à quel point l'aristocratie anglaise est détestée et haïe dans son pays.

Déjà l'opinion publique à leur égard s'est tellement prononcée, qu'ils ne peuvent habiter que sous la protection des barricades, ni sortir sans être accompagnés des forces de la police. De même que les seigneurs féodaux des siècles passés, leurs habitations sont devenues des forteresses. Depuis le moyen âge aucune capitale n'a montré un spectacle semblable à celui que présente en ce moment l'intérieur des principaux anti-réformistes.

La demeure du duc de Wellington, à Paleghouse, est fermée de planches de tous côtés ; celle de M. Alexandre Baring l'est également ; quant au palais du duc de Gloucester, c'est une véritable forteresse : tous les combles sont couverts de planches, tandis que les pointes de fer et les chevaux de frise sur les murailles du côté de Picadilly lui donnent toute l'apparence d'une position fortifiée. Lord Warnecliffe est fortement retranché dans Buezon-Street, et lord Londonderry, qui préfère fortifier sa personne, porte des pistolets et menace d'en faire usage, tandis que sa demeure porte toutes les marques de la fureur populaire. Ensuite, quand ils sortent de leurs citadelles féodales, les anti-réformistes sont obligés de se faire escorter par des troupes réglées ou des soldats de police.

Par leur secours le duc de Cumberland a été assez heureux pour arriver sain et sauf à la chambre des lords ; mais le pauvre lord Londonderry fut repoussé par une pluie de projectiles qui auraient pu produire des conséquences sérieuses s'ils avaient atteint d'autres parties que la tête. Enfin l'anti-réformiste quitte Londres, et cherche la tranquillité d'une retraite rurale ; sa situation n'y sera pas plus rassurante. Durant le voyage il est accueilli par des huées et des coups de pierres dans toutes les villes où il est reconnu, comme lord Tancarville à Darlington, lord Bute à Bamburg, etc ; et lorsque enfin il arrive dans ses domaines, il ne peut en prendre possession que par le secours des troupes de yeomanry et de constables spéciaux.

— Depuis un an le service de la poste aux lettres se fait avec une telle négligence, que plusieurs fois les intérêts, je dirai presque aussi la tranquillité de notre ville, en ont été compromis. Souvent un jour se passe sans que nous recevions de Paris ni journaux, ni dépêches. Dans une autre occasion, ces dépêches et ces journaux qui devraient arriver à huit heures du matin, ne nous parviennent que le soir. Ainsi, pendant les troubles de Lyon, nous fûmes vingt-quatre heures privés de notre correspondance avec la capitale ; il en résulta que quelques carlistes répandirent le bruit que Paris était à feu et à sang, et, ma foi, nous ne savions que penser de ce bruit qui se trouva



bien vite accredité. Le lendemain on nous dit que ce retard provenait de ce que le paquet de Coutances avait été oublié dans une autre ville; un autre jour il est envoyé dans une fausse direction, à Cherbourg ou à Avranches; un autre jour enfin, ce sont les dépêches de Cherbourg que nous recevons au lieu des nôtres. Aujourd'hui encore la poste est arrivée, mais elle n'apporte aucuns journaux.

(Pilote du Calvados.)

— On mande de Marseille, 27 décembre, que le nombre des réclamations contre l'impôt de quotité et contre celui des portes et fenêtres se montait, il y a quelques jours, à 11 ou 12,000; les bureaux de la préfecture en sont encombrés.

— On parle d'une discussion très-vive qui aurait eu lieu hier au soir entre M. le ministre de l'instruction publique et M. le président du conseil au sujet d'une *légèreté* dont M. de Montalivet se serait rendu coupable à la dernière séance de la chambre des députés. Il s'agissait, nous assure-t-on, de la phrase suivante, que M. de Montalivet a effectivement prononcée à la séance d'hier, dans le cours de l'incident élevé à l'occasion de la liste civile. « Messieurs, il faut cependant avoir quelque confiance, je ne dirai pas dans le gouvernement, je craindrais d'exciter des murmures, mais dans votre commission. »

— Conformément à la décision du tribunal d'Etampes, M. le ministre de l'intérieur vient de statuer que l'appel des décisions des maires en matière d'élection municipale devait être porté, non aux préfets, mais aux tribunaux de première instance.

— Depuis qu'Alger jouit d'un peu plus de sécurité, la culture des céréales y a pris une grande extension. Les instrumens les plus grossiers de l'agriculture naissante y concourent avec les machines perfectionnées par la science, la charrue de Dombaste avec celle des Arabes. Parmi les produits de la colonie on a remarqué encore de très-beaux échantillons de coton et d'indigo.

ALLEMAGNE. — Vienne, 29 décembre 1831.

On parle déjà à présent des fêtes qui auront lieu le 1<sup>er</sup> mars prochain. A cette époque l'empereur aura accompli la quarantième année de son règne, événement qui, dans l'histoire des Habsbourg, n'a eu lieu que deux fois, savoir, pour Léopold 1<sup>er</sup> et pour Marie-Thérèse.

— Le président du conseil aulique de guerre, comte de Frimont, est décédé aujourd'hui à huit heures du matin, d'une attaque d'apoplexie. On désigne pour son successeur le prince Aloys de Lichtenstein, commandant en Bohême.

ANGLETERRE. — Londres, 4 janvier.

— Un cocher de fiacre cita dernièrement au bureau de police de Mansion-House, à Londres, M. A., banquier, pour s'entendre condamner à lui payer 6 pence (12 sous). Au lieu de 3 shillings 6 pence, prix de la distance qu'ils avaient parcourue (on sait que de l'autre côté du détroit les voitures de place ne se paient ni à la course ni à l'heure, mais à la distance), M. A. avait voulu seulement donner 3 shillings. La cause fut bientôt entendue. Le juge condamna M. A. à payer les 6 pence et les frais. En voici le montant: deux sommations, 2 shillings; copies et services des deux sommations, 8 shillings; perte du temps du cocher, deux jours, 6 shillings; jugement de l'affaire, 1 shilling 6 pence; total des frais, 16 shillings 6 pence, auxquels il faut ajouter les 6 pence, cause du débat.

— Une révolte a eu lieu le 21 décembre dans la 4<sup>e</sup> compagnie de fusiliers de discipline; les instigateurs ont été arrêtés et seront jugés par un conseil de guerre.

— Les ravages du choléra se sont un peu ralentis le 29 décembre: à Gatishead, il y a eu 29 malades et 6 morts; à Newcastle, 22 malades, 8 morts. Le docteur Kennedy, qui est maintenant dans ce pays, assure que quelques-uns des accidens qu'il a observés à Gatishead égalent en violence tout ce qu'il a vu de pis dans l'Inde. La maladie se propage du côté de l'ouest, sur les deux rives de la Tyne; toutefois elle ne paraît pas avoir franchi plus de sept milles dans cette direction. Depuis les 23 jours que le choléra règne à Newcastle, il y a attaqué 307 individus, et en a fait périr 107, tandis qu'à Gatishead, qui n'a pas le tiers de la population de Newcastle, on compte, dans le court intervalle de quatre jours, 271 malades et 63 morts, parce que dans ce dernier lieu il règne bien plus de pauvreté et de misère, et que les vagabonds y affluent.

BULLETIN DU MOUVEMENT DE LA POSTE.

9 janvier. — Il nous manque, 1<sup>o</sup> le *Lynx* (Bruxelles); 2<sup>o</sup> le *Phare* (Anvers.)

☞ Messieurs les receveurs des contributions sont informés qu'ils peuvent se procurer chez Misson et C<sup>e</sup>, imprimeur, rue de l'Ange N<sup>o</sup> 627, les imprimés sur beau et bon papier, pour la contribution foncière et personnelle, à un prix modique.

PAIX DES HUILES. — Lille, 5 janvier.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.
Colza.	18	22	74 f.	74 25	10 50 11
Oeillette.	26	26 50	"	"	8 75 9
Id. bon goût.	"	"	108	"	"
Lin.	18	22	87 50	87	17 50 20
Caméline.	18	20	00	"	10 50
Chanvre.	13	15	00 00	"	10
Huile épurée pour quinquets			80	80 25	
Idem réverbères			78	78 25	

## COMMERCE.

### BOURSE DE BRUXELLES,

du 7 janvier.

Dette active hollandaise.	41 3/4 P
" " belge.	42 P
Los rentes	85 3/4 P
Act. de la banque.	595 A
Emprunt de 12 millions.	85 1/2
" " 10 millions.	78 A
Métalliques.	86 3/4 P
Naples.	72 3/4 P
Espagne Gueb.	74 3/4 P
" perpétuelle à Amsterdam.	47 1/4 P
" " à Paris	55
Rentes domaniales.	00
" d'Espagne.	00

### BOURSE D'ANVERS,

du 7 janvier.

Métalliques	86 3/4 P
Lots de fl. 250	
Napolitains	72 3/4
Société de commerce	
Guebbard 1824.	
Rente perp. Esp <sup>le</sup> à Paris.	
" " " à Amst.	47 3/8 P.
Anglo Danois	N
Lots de Pologne	
Emprunt des 12 mill.	85 1/2 A.
" de 10 millions.	
" de Rothschild.	
" romain.	

## EXTERIEUR.

### BOURSE DE PARIS, 6 janvier.

Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 95 50 c. — 4 1/2 p. c. o<sup>o</sup>, jouissance du 22 sept., 00 fr. 00 c. — 4 p. c. o<sup>o</sup>, 00 fr. 00. — Rentes 3 p. c., jouiss. du 22 juin 1830, 66 fr. 25 c. — Act. de la banque, 1610 fr 00. — Cerif. falconnet, 76 fr. 70 c. — Cortès d'Espagne, 00 fr. 00. — Emp. royal d'Espagne 1830, 00 fr. 00. — Rente perpétuelle d'Espagne, 54 fr.

Bourse d'Amsterdam, du 6 janvier. — Dette active 00, billets de change, 00 00. Synd. d'amort., 00 00.

Fonds publics de Londres, du 3 janvier. — Cons., 83 7/8.

Cours de Vienne du 00 déc. — Mét., 00; act. de la banque, 0000.

## ANNONCES.

1469. Forges, fourneaux et autres immeubles à vendre.

Le 31 janvier 1832, aux dix heures du matin, les commissaires liquidateurs de la masse Lentz Detienne feront procéder, par-devant M. le juge de paix du canton de Huy, en son bureau place Saint-Severin, et par le ministère de maître Chapelle, notaire audit Huy, à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux.

1<sup>o</sup> D'un vaste et bel établissement, avantageusement situé au faubourg Sainte-Catherine, en la ville de Huy, province de Liège, sur la rivière de Hoyoux, consistant:

1<sup>o</sup> En un haut fourneau dont le bas est disposé à servir d'atelier pour mouler les poteries.

2<sup>o</sup> En une forge contenant:

1<sup>o</sup> Une affinerie au charbon de bois.

2<sup>o</sup> Deux chaufferies.

3<sup>o</sup> Un petit four destiné à chauffer les masses et les toupes.

4<sup>o</sup> Trois fours à réverbères.

5<sup>o</sup> Deux gros marteaux.

6<sup>o</sup> Un martinet double.

A côté de la forge, se trouve un bâtiment neuf dans lequel est placé la soufflerie pour la forge ainsi que le bocard.

Le tout est activé par cinq roues, dont trois sont neuves; le fourneau est lié par une arcade en briques à une vaste remise à charbons, construite à neuf, à laquelle sont annexés la rappérée et les magasins aux fontes et un atelier de mouleur en terre.

Vis-à-vis de la forge se trouve un bâtiment servant de bureau, au-dessus et à côté une remise à charbons de terre, une écurie voûtée, un magasin de fer construit à neuf et un four à coak.

Au-delà et du même côté du chemin une remise aux charbons de bois ayant pour annexes un hangard et un atelier de charpentier.

A cet établissement sont réunis, pour former un seul et même lot, un jardin légumier avec prairie arborée et bois au-dessus situé à côté de la remise, et un vignoble en terrasses avec broussailles et rochers dominant ces établissements et renfermant des carrières de pierres.

2<sup>o</sup> De deux maisons avec vignobles, terrain à culture, prairie, bois et broussailles, situés au lieu dit *Entre-deux-Tiers*, à proximité de l'usine. Ce dernier immeuble sera divisé en trois lots, qui seront d'abord exposés séparément, et ensuite réunis avec le premier lot en masse.

Les établissements seront ouverts aux amateurs tous les jours de neuf heures à midi, et de une à quatre heures de l'après-midi.

S'adresser pour prendre communication des titres de propriétés et du cahier des charges, qui offre le plus grandes facilités pour le paiement, audit notaire Chapelle, à Huy.

1468. F. Charlier, instituteur à Namur, a l'honneur d'informer le public, qu'au 15 courant, à six heures au soir, il ouvrira, à son domicile, un cours de leçons grammaticales et de calcul.

P. S. Les personnes qui désirent suivre ses leçons, sont priées de s'adresser rue Saint-Jacques, N<sup>o</sup> 58.

1448. L. Pourbaix, expert-dentiste, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'arriver en cette ville, pour y exercer son art.

Il est logé chez M. Wautlet, rue des Quatre-Coins, n<sup>o</sup> 855, à Namur, pour dix jours.

1470. Le 16 janvier 1832, la commune de Nisme, canton de Couvin, vendra 41 bonniers de bois taillis, sans écorces, sis dans la taille Larasse.

Nisme, le 4 janvier 1832.

A. LECLERCQ, bourgmestre.

NAMUR, IMPRIMERIE DE MISSON ET C<sup>e</sup> RUE DE L'ANGE.